



INFO-COLLECTE



Collecte matières ultimes
2 - 15 - 29 janvier



Collecte matières recyclables
8 - 22 janvier



Collecte matières organiques
15 janvier



Collecte des sapins
8 janvier

LE CONSEIL MUNICIPAL



L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:

LUNDI 13 janvier 2025 À 19 H 30

*** Au 363 rue Principale ***

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
en continue

BUREAU FERMÉ

Du 1^{er} au 6 janvier inclusivement

Le bureau sera **fermé** le 8 janvier 2025 de 13h à 16h

COLLECTE SPÉCIALE DE SAPINS DE NOËL



Cette collecte se tient chaque année la deuxième semaine de janvier, soit la même journée que votre collecte régulière, et ce, même si vos matières résiduelles ne sont pas collectées lors de cette semaine. (**8 janvier 2025**).

Les citoyens sont invités à déposer en bordure de rue leur sapin dépouillé de décorations la veille de la journée régulière de la collecte des déchets domestiques, selon chaque secteur.

STATIONNEMENT SAISON HIVERNALE



Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier durant la nuit pendant la saison hivernale sur le chemin public entre 1 h et 6 h du matin entre le 15 novembre et le 15 avril inclusivement, et ce sur tout le territoire de la municipalité. Règlement RM-2017 chapitre 5 article 5.1.9.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



VOUS PRÉVOYEZ CONSTRUIRE OU RÉNOVER

La municipalité vous invite à communiquer avec l'inspecteur en bâtiment à urbanisme@saintrobert.qc.ca afin de vérifier si votre projet doit faire l'objet d'un permis. Pour une période indéterminée, toutes les demandes de permis doivent être effectuées par courriel.

Veillez prendre note que l'inspecteur en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour émettre le ou les permis.

Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre municipalité

NOUVEAU SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



circulation



avis d'ébullition



interruption de l'eau potable



avis d'arrosage



collecte domestique



chaque accablante



avis important



non-consommation de l'eau



déneigement



indice de feu



eau troublée



sortie



INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

saintrobert.qc.ca • 450 782-2844



DESCRIPTION DU TITRE DE TRANSPORT	TARIF ORDINAIRE	TARIF RÉDUIT*
-----------------------------------	-----------------	---------------

DÉPLACEMENTS EN TAXIBUS RÉGIONAL ET TRANSPORT ADAPTÉ ENTRE LES ZONES 1 ET 4

TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE Montant exact exigé

1 passage	5,00 \$	3,00 \$
-----------	---------	---------

TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS Payable en ligne, à la STC ou aux points de vente autorisés

1 passage	4,25 \$	2,50 \$
-----------	---------	---------

10 passages	40,00 \$	24,00 \$
-------------	----------	----------

25 passages	88,25 \$	53,00 \$
-------------	----------	----------

Mensuel	87,25 \$	52,25 \$
---------	----------	----------

PÉNALITÉ Payable à bord, en ligne ou à la STC

Pénalité zone 1 (départ à l'origine de Sorel-Tracy, Sainte-Anne-de-Sorel et Saint-Joseph-de-Sorel)	15,00 \$	9,00 \$
Pénalité zones 2 et 3 (départ à l'origine de toutes les autres municipalités de la MRC)	25,00 \$	15,00 \$
Pénalité zone 4 (départ à l'origine de Contrecoeur)	30,00 \$	18,00 \$

DÉPLACEMENTS EN AUTOBUS CIRCUITS EXPRESS ET URBAIN

TITRE ACHETÉ À BORD DU VÉHICULE Montant exact exigé

1 passage	5,00 \$	5,00 \$
-----------	---------	---------

TITRE ACHETÉ À L'AVANCE À L'AIDE DE LA CARTE D'ACCÈS Payable en ligne, à la STC ou aux points de vente autorisés

1 passage	4,25 \$	2,50 \$
-----------	---------	---------

10 passages	40,00 \$	24,00 \$
-------------	----------	----------

25 passages	88,25 \$	53,00 \$
-------------	----------	----------

Mensuel	87,25 \$	52,25 \$
---------	----------	----------

Mensuel (entre Saint-Roch-de-Richelieu et Longueuil circuit 751 seulement)	43,75 \$	26,25 \$
---	----------	----------

Abonnement illimité 2025** (circuit urbain seulement)	Gratuit	Gratuit
--	---------	---------

TARIF FLEXIBLE (TOUS LES SERVICES)

Flexible mensuel	157,00 \$	94,25 \$
------------------	-----------	----------

CARTE D'ACCÈS

Carte d'accès (taxibus et transport adapté)	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$	Émission : gratuite Réimpression : 10,00 \$
Carte d'accès (autobus)		

ZONES

(TAXIBUS ET TRANSPORT ADAPTÉ)

- 1 Sorel-Tracy
Saint-Joseph-de-Sorel
Sainte-Anne-de-Sorel
- 2 Saint-Roch-de-Richelieu
Sainte-Victoire-de-Sorel
Saint-Ours
Yamaska
Saint-Robert
- 3 Massueville
Saint-Aimé
Saint-David
Saint-Gérard-Majello
- 4 Contrecoeur

*TARIF RÉDUIT

- Jeune de moins de 16 ans
- Étudiant à temps plein (avec preuve de l'institution scolaire)
- Personne âgée de 65 ans et plus
- Personne à faible revenu et accréditée par le CABBR ou le GESTE.

POLITIQUE FAMILIALE

Les enfants de 11 ans et moins voyagent **gratuitement** lorsqu'ils sont accompagnés d'une personne de 14 ans et plus qui détient un titre de transport valide et qui en assume la surveillance.

La gratuité s'applique pour un maximum de 3 enfants par accompagnateur.

Pour le taxibus régional, les dossiers des usagers doivent être jumelés au préalable par le service à la clientèle.

**ABONNEMENT ILLIMITÉ 2025

Cet abonnement est gratuit pour les détenteurs de la carte d'accès autobus et permet des déplacements sur le circuit urbain (ligne 10) de façon illimitée pour toute l'année 2025. Le titre est disponible sur le portail de l'usager ou au Terminus des Promenades - STC. Les utilisateurs ne possédant pas de carte d'accès autobus doivent acheter leur passage à bord du véhicule.

Pour une mobilité régionale **accessible!**

L'adoption du budget a eu lieu le 2 décembre dernier, l'année 2025 sera l'année d'un nouveau rôle d'évaluation, fait par des évaluateurs agréés comme la loi l'exige. L'évaluation est passée à 489 581 700\$ représentant une augmentation de 31%, ce qui a comme conséquence un ajustement sur les comptes de taxes. Plusieurs résidences, commerce et terre agricole connaîtront une augmentation assez importante comparativement à d'autres qui demeurent pratiquement inchangé. Donc, plusieurs connaîtront une augmentation entre 5 et 15%, en plus d'avoir une augmentation de certains services, tel que l'aqueduc, la Sûreté du Québec ainsi que le service incendie et naturellement le coût de la vie qui augmente à chaque année.

Comme à chaque année plusieurs travaux d'entretien ont été exécutés, asphaltage, fossés, ponceaux et de l'entretien général.

L'an passé, je vous ai parlé d'une amélioration du réseau d'aqueduc pour pallier au manque de pression lors de grande canicule, la ville de Sorel-Tracy a confirmé l'installation d'une nouvelles conduite d'eau sur le long de la piste cyclable, en début de l'année 2025, qui fournira plus d'eau à l'entrée de Saint-Robert. Dans la même vision, le conseil a donné un mandat à une firme spécialisée pour évaluer le réseau municipal et nous proposé des solutions pour régulariser la pression de l'eau sur tout le réseau.

Des travaux sont prévus en 2025 pour le remplacement d'un tronçon d'aqueduc sur entre le 729 et le 891 chemin de Saint-Robert, sur environ ± 2.1 km, ce tronçon est en fonte et a occasionné plusieurs fuite d'eau en 2024.

Quelques améliorations seront aussi apportées au bureau municipal soit l'installation d'un panneau numérique afin d'y afficher les évènements qui auront lieu ainsi que des travaux intérieurs et extérieurs.

En ce qui concerne, le camp de jour, celui-ci sera présenté sous une nouvelle formule et ce tout en respectant les obligations municipales, la coordonnatrice en loisirs verra à faire parvenir l'information aux parents utilisateurs dès janvier 2025, les coûts seront majorés considérant les obligations et les règles à respecter.

Comme plusieurs municipalités, Saint-Robert a adhéré au regroupement pour la vidange des fosses septiques en collaboration avec la MRC Pierre-De Saurel, comme le stipule la loi sur l'environnement, Q-2, r. 22, c'est une obligation qui est en vigueur par le gouvernement du Québec. Une rencontre aura lieu en cours d'année 2025 pour expliquer le fonctionnement ainsi que les coûts.

La construction du nouveau pavillon communautaire va bon train et les travaux devraient être terminés vers la fin avril 2025. Quelques imprévus ont eu lieu mais le calendrier et le budget sont respectés. Une inauguration officielle aura lieu en 2025.

Espérant que vous avez passé de Joyeuses Fêtes, au nom du conseil municipal ainsi que de tous les employés, je vous souhaite une année remplie de santé, bonheur et joie de vivre.



Gilles Salvas, maire

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

DÉBOURSÉS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil municipal	94 861
Gestion financière	361 541
Évaluation	31 110
Administration	122 965
	610 477

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sûreté du Québec	246 602
Protection incendie	375 389
	621 991

CONTRAT DE NEIGE

Voirie	254 639
Contrat déneigement des rues	207 832
Réseau éclairage public	11 572
	474 043

HYGIÈNE DU MILIEU

Réseau aqueduc	58 805
Régie d'aqueduc R.Y.	174 000
Épuration eaux usées	51 360
Matières résiduelles	184 565
	468 730

URBANISME ZONAGE

MRC- CLD.-Urbanisme	204 128
Transport adapté	28 782
O.M.H. St-Robert	8 000
	240 910

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Entretien	72 246
Parc et terrain de jeux	215 017
	287 263

IMMOBILISATION

569 299

GRAND TOTAL DÉBOURSÉS:

3 272 713

REVENUS

TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES

Taxe générale	(783 347)
Taxe voirie	(783 347)
Taxe S.Q.	(123 301)
Taxe incendie	(187 695)
Aqueduc base	(89 800)
Aqueduc hydromètres	(111 312)
Matières résiduelles	(182 655)
Bac supp	(2 000)
Taxe incendie base bâtiment	(187 695)
Taxe égout base	(55 489)
Taxe S.Q. bâtiment	(123 301)
En lieux taxe éducation	(9 957)
En lieux taxe fédérale	(420)
Centre communautaire	(4 000)
Raccordement aqueduc	(2 000)
	(2 646 318)

RECETTES SOURCES LOCALES

Revenus divers	(109 100)
Licences et permis	(3 000)
Mutations	(30 000)
Contraventions S.Q.	(3 000)
Revenus éoliennes	(75 000)
Dotation spéciale fonctionnement	(143 382)
	(363 482)

INTÉRÊTS ET COMPENSATIONS

Intérêts arrrages de taxes	(4 000)
Compensation prise en charge	(152 340)
Transfert conditionnel M.T.	(25 839)
Appropriation surplus accumulé	(80 734)

(262 913)

GRAND TOTAL REVENUS:

(3 272 713)

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2025-2026-2027			
2025 -AQUEDUC CHEMIN ST-ROBERT			
± 2.1 KM			850 000
2026 - RANG BELLEVUE			
± 2.5KM			450 000
2027- RANG BELLEVUE			
± 2 KM			450 000



- 1- ATTENDU QUE toute municipalité se doit d'adopter un budget avant la fin de décembre de chaque année (art.954CM);
- 2- ATTENDU QU'avis de motion et présentation du présent règlement a été régulièrement donné par Joël Pelletier, conseiller, à l'assemblée régulière tenue le 4 novembre 2024;
- 3- La date du 1^{er} versement des taxes municipales sera lundi 17 mars 2025, celle du 2^e versement, mardi 17 juin 2025 et celle du 3^e versement, mercredi 17 septembre 2025.
- 4- Autorisation est faite à la directrice générale de procéder à l'envoi des comptes de taxes municipales ainsi qu'à la perception de ceux-ci pour l'année 2025 et que tous comptes au crédit de plus de 300\$ pourras être remboursé sur demande et pour un solde inférieur, celui-ci sera appliqué au futur compte.
- 5- Contribution payable à la MRC pour des travaux dans un cours d'eau :

Pour défrayer le paiement d'une contribution payable en 2025 à la MRC de Pierre-De Saurel pour des travaux dans un cours d'eau, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé une seule fois conformément à l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, au cours de l'année 2025, sur tous les immeubles imposables qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin de drainage du cours d'eau visé par la contribution, tel qu'identifié par la MRC à l'acte de répartition de ces travaux, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie de ces immeubles imposables située dans le bassin de drainage.

La directrice générale/greffière-trésorière est autorisée à préparer un rôle de perception spécial et à transmettre un compte de taxes aux propriétaires concernés lorsqu'elle doit répartir le paiement de cette contribution à la MRC de Pierre-De Saurel.

- 6- Tarification pour bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles :

En sus de toute taxe ou compensation décrétée par le présent règlement, il est par le présent règlement imposé au propriétaire d'un immeuble desservi un tarif pour les bacs supplémentaires soit de **160\$** par étiquette entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025, par unité d'occupation, pour chaque bac en excédant du premier, destiné aux matières résiduelles utilisé par le propriétaire ou l'occupant de l'unité d'occupation. Règlement #381-25 MRC de Pierre-De Saurel.

Chaque bac supplémentaire destiné aux matières résiduelles doit, pour être vidangé, être identifié par un autocollant délivré par la municipalité attestant du paiement du tarif décrété par le présent article. L'autocollant doit être apposé sur la face du bac orientée vers la voie publique (côté opposé aux poignées).

Unité d'occupation : une unité d'occupation résidentielle, industrielle, commerciale ou institutionnelle;

Unité d'occupation résidentielle : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupé de façon permanente ou

saisonnaire ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de cinq chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

Unité d'occupation industrielle, commerciale ou institutionnelle (ICI) : De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, commerce et institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou para-gouvernementaux ayant un établissement sur le territoire de la municipalité.

**** Cette disposition ne s'applique pas à la collecte de matières recyclables (le nombre admissible de bacs roulants bleus étant illimité)

7-

TAUX DE TAXATION POUR 2025 :		
Foncière générale :	0.16	/ 100\$
Foncière voirie :	0.16	/ 100\$
Foncière S.Q. :	0.026	/ 100\$
Foncière incendie :	0.039	/ 100\$

8-

TAUX DE TAXATION POUR LES SERVICES 2025:	
Base aqueduc logement :	100.00\$
Hydromètres (m³):	0.55\$
Matières résiduelles (ann.) :	205.00\$
Matières résiduelles (sai.) :	102.50\$
Base S.Q. bâtiment :	137.77\$
Base incendie bâtiment :	209.71\$
Base égouts sanitaires :	260.71\$

9- Évaluation totale 2025 : 489 591 700\$

10- Adoption du Règlement portant le #435-2024, celui-ci relatif à la taxation 2025.

En conséquence, il est proposé par Yan Bussières, secondé par Joël Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que le règlement portant le #435-2024 celui-ci relatif à la taxation 2025 soit et est adopté.

Ledit règlement entrera en vigueur, ce conformément à la loi

Adopté à Saint-Robert, ce 2^e jour de décembre 2024.



M. Gilles Salvas
Maire



Nathalie Lussier
Directrice générale/greffière-trésorière

Avis de motion : 4 novembre 2024
Projet de règlement : 4 novembre 2024
Adoption : 2 décembre 2024
Publication : 9 décembre 2024

FÊTE HIVERNALE

SAMEDI, 1^{er} FÉVRIER 2025



Pour plus d'informations, suivez notre page Facebook.

ÉTIQUETTES 2025 POUR LES BACS NOIRS EXCÉDENTAIRES



Année 2025 : Les étiquettes supplémentaires pour les bacs roulants à déchets sont disponibles aux montants unitaires de **160 \$**. Afin de favoriser la récupération et le recyclage, il est à noter que le nombre de bacs bleus et bruns permis sont quant à eux illimités et sans frais.

ZUMBA HIVER 2025



LES JEUDIS DE 19 H À 20 H,

16 janvier au 24 avril 2025
130\$ pour 14 cours ou 10\$ / cours
(Aucun cours le jeudi 6 mars 2025)

LES LUNDIS DE 19 H À 20 H,

20 janvier au 21 avril 2025
110\$ pour 12 cours ou 10\$ / cours
(Aucun cours : 3 mars et 10 mars 2025)

Lieu : À la salle Léo-Théroux d'Yamaska
(45, rue Cardin)

Pour inscription, communiquer avec **Mélanie Parenteau**
(instructrice certifiée) au **450 789-5542** ou
meletserge@outlook.com

** Un minimum de
10 personnes
devront être
inscrites pour que
le cour débute. **



Calendrier des activités

Janvier 2025



Collecte
matières
ultimes



Collecte
matières
recyclables



Collecte
matières
organiques



Horaire
des
messes



Collecte
des
sapins

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1  Jour de l'an BUREAU FERMÉ	2  BUREAU FERMÉ	3 BUREAU FERMÉ	4
5  Sainte-Victoire 10h30	6 BUREAU FERMÉ	7	8 BUREAU FERMÉ de 13h à 16h  	9	10  Friperie 9h à 16h	11
12  Saint-Robert 10h30	13  Conseil Municipal 19h30	14	15  	16  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	17	18
19  Sainte-Victoire 10h30	20  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	21	22 	23  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	24	25
26  Saint-Robert 10h30	27  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	28	29 	30  ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	31	1